

> Médecins omnipraticiens

## Forfaits alloués pour 2022 – Activités relatives au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Depuis le **1<sup>er</sup> juin 2022**, vous pouvez vous prévaloir, sur une base annuelle, d'un ou de plusieurs forfaits pour votre participation aux activités du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP). Le comité paritaire nous a informé des précisions suivantes quant au nombre de forfaits alloués pour l'année 2022.

Code de facturation – Activité reconnue	Précision du nombre de forfaits pour 2022	Banque de forfaits par année
<ul style="list-style-type: none"> <li>09753 – Assemblée du CMDP</li> <li>09754 – Réunion de département</li> <li>09755 – Réunion de service</li> <li>09757 – Comité du CMDP excluant le comité exécutif du CMDP</li> </ul>	<p>20</p> <p>1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022</p>	<p>34</p> <p>à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>09756 – Comité exécutif du CMDP</li> </ul>	<p>8</p> <p>1<sup>er</sup> au 30 juin 2022</p>	<p>96</p> <p>à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022</p>

La banque de forfaits pour les activités reconnues vous est allouée par année civile. Pour le médecin membre du comité exécutif, une banque de forfaits distincte est allouée sur une base annuelle. Toutefois, l'année d'application est entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année subséquente.

Les activités facturées depuis le **1<sup>er</sup> juin 2022** vous seront refusées si leur nombre excède les banques allouées. Avant de nous facturer vos activités, l'[établissement visé](#) doit, si ce n'est déjà fait, nous faire parvenir un [avis de service conforme](#).

Pour bien facturer les activités médico-administratives que vous effectuez pour le CMDP, consultez :

- la page Web [Facturation d'activités médico-administratives liées au CMDP](#);
- le [Protocole d'accord relatif à la rémunération de certaines activités médico-administratives en lien avec le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens \(CMDP\)](#).

c. c. Agences de facturation commerciales